

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAE 59 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisiers du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2021.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisiers du Grand Paris au titre de l'organisation de la manifestation intitulée la Fête du Pain qui se tiendra sur le parvis de Notre-Dame du 8 au 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 10.000 euros est attribuée au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisiers du Grand Paris situé 7, quai d'Anjou à Paris 4^e, (182935 - 2021_07482) au titre de la Fête du Pain 2021. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 227.500 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO